



**Réunion de la Commission Education, Communication et
Affaires Culturelles de l'Assemblée Parlementaire de la
Francophonie**

**Intervention de Monsieur le Secrétaire d'État chargé
de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle**

Thème :

**Les Politiques du Gouvernement ivoirien en
matière de Formation Professionnelle et Technique**

Vendredi 20 avril 2018

Hôtel Afrik Land, Grand-Bassam

(Seule la version prononcée fait foi)

- *Monsieur le Président de la commission Education, Communication et Affaires Culturelles de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ;*
- *Mesdames et Messieurs les Parlementaires ;*
- *Mesdames et Messieurs les membres du Cabinet ;*
- *Madame l'Inspecteur Général Coordonnateur ;*
- *Mesdames et Messieurs les Responsables des Structures sous – tutelle ;*
- *Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux ;*
- *Honorables invités ;*
- *Mesdames et Messieurs les représentants des médias publics et privés ;*
- *Mesdames et Messieurs,*

Je voudrais, avant tout propos, exprimer mes sincères remerciements et ma profonde gratitude à la Commission Education, Communication et Affaires Culturelles de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, et plus particulièrement à son Président, **Monsieur Didier BERBERAT**, pour l'opportunité qui m'est offerte ce jour de communiquer sur « *Les politiques du Gouvernement ivoirien en matière de Formation Professionnelle et Technique* ».

En effet, la problématique de l'emploi des jeunes continue d'être au cœur des préoccupations des dirigeants dans le monde et plus particulièrement en Afrique. C'est bien à propos que le 5^{ème} sommet Union Africaine - Union

Européenne, tenu à Abidjan les 29 et 30 novembre, a porté sur le thème « *Investir dans la jeunesse pour un avenir durable* ».

En Côte d'Ivoire, l'une des options de développement prises par le Gouvernement, est la transformation structurelle de l'économie. Pour y arriver, la mise à disposition d'un capital humain adéquat s'avère indispensable.

Dès lors, il est légitime de s'interroger sur la contribution au processus de développement de nos pays, de la Formation professionnelle dont les principales missions sont (i) de répondre aux besoins en formation professionnelle des populations et (ii) de

pourvoir aux besoins en main-d'œuvre qualifiée de l'économie pour plus de compétitivité.

Mesdames et Messieurs,

Mon intervention va s'articuler en deux points :

1. L'historique des politiques de Formation professionnelle et technique (FPT) en Côte d'Ivoire ;
2. La présentation de la nouvelle politique amorcée depuis 2016.

1. Historique des politiques de FPT en Côte d'Ivoire

De 1959 à 1980, il s'agissait de bâtir un dispositif de formation professionnelle et technique à même

de mettre à disposition un capital humain pour assurer la prise en compte du secteur industriel naissant et promouvoir le développement du monde rural.

Les actions majeures initiées dans ce cadre, sont les suivantes :

- la création de la taxe d'apprentissage par une délibération (n° 302-59AC) en mars 1959 pour soutenir la Formation professionnelle qui était assurée par les entreprises ;
- l'allocation de 40% du Budget de l'Etat au secteur Education-Formation, pour atteindre une scolarisation à 100% (contre 26% aujourd'hui);

- la création du tout premier Ministère dédié à l'Enseignement technique et à la formation professionnelle en 1970 ;
- le décrochage du salaire des enseignants de la grille des salaires de la Fonction Publique en 1976 ;
- l'adoption de la Loi sur le financement de la formation professionnelle continue (FPC) dès 1977 ;
- la réalisation d'importants investissements au profit de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle notamment par la construction des Etablissements dits de 1ère génération : les Centres de Formation Professionnelle (CFP), les Collèges d'Enseignement

Technique (CET), les Unités Mobiles de Formation (UMF) et les Ateliers d'Application et de Production (AAP).

De 1975 à 1980, la poursuite de cette politique a permis au dispositif de connaître ses lettres de noblesse.

C'est au cours de cette période qu'on été créés :

- l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Professionnel et Technique (IPNEPT) ;

ainsi que les grandes écoles telles que :

- l'Institut National Supérieur de l'Enseignement Technique (INSET) ; et

- l'Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics (ENSTP).

Le dispositif de FPT était alors présenté à cette époque comme un modèle de réussite dans la sous-région.

C'est ainsi que des milliers d'ingénieurs, de techniciens, de cadres et d'ouvriers qualifiés formés par ledit dispositif, ont participé efficacement à l'éclosion de l'économie nationale et à ce qu'il était convenu d'appeler « **le miracle économique ivoirien** ».

⇒ ***De 1980 à 1999*** : Ces deux décennies ont été marquées par des politiques d'ajustements structurels avec pour corolaires :

- les troubles sociaux-économiques ;
- la réduction drastique des budgets alloués au secteur éducation-formation et le ralentissement de la dynamique des réformes ;
- le raccrochage des salaires des enseignants et le gel du recrutement des enseignants à partir de 1991.

Face aux problèmes du système éducatif de cette période, le Gouvernement a initié une politique de développement des ressources humaines en 1991, qui s'est traduite par la mise en place de Programmes de Valorisation des Ressources Humaines (PVRH). Il s'en est suivi :

- la création des structures de formation de 2^{ème} génération que sont les Lycées professionnels (LP)

pour accompagner le développement régional et les Centres de Perfectionnement aux Métiers (CPM) pour soutenir la compétitivité des entreprises ;

- la création, dès 1992, de structures d'encadrement :

- une (1) structure de formation des formateurs, l'Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel (IPNETP), pour la formation des formateurs, le perfectionnement et le recyclage des formateurs et la recherche pédagogique ;

- une (1) structure d'ingénierie technico-pédagogique, l'Agence Nationale de la Formation

Professionnelle (AGEFOP),
Cabinet d'ingénierie de
Formation Professionnelle de
l'Etat, chargée de prospecter,
d'analyser les besoins de
formation et de mettre en œuvre
des projets de formation
correspondants ;

○ une (1) structure de financement
de la Formation professionnelle
(FDFP) qui, en plus de la taxe
d'apprentissage, a été chargée de
la gestion de la taxe additionnelle
à la formation professionnelle
continue destinée au
perfectionnement des salariés du
secteur privé.

⇒ ***De 2000 à 2015 :***

Suite à la destruction en partie de l'outil de formation du fait des effets collatéraux de la crise militaro-politique de 2002, il s'est avéré nécessaire d'adopter une politique de reconstruction et de modernisation du dispositif de Formation professionnelle, pour l'adapter aux nouveaux enjeux économiques, en liaison étroite avec le secteur productif.

D'où :

- la signature en 2009, d'une convention de partenariat entre le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Secteur privé et les Chambres consulaires ;

- l'élaboration en 2010, d'un Rapport d'Etat sur le Système Educatif National intégrant l'ETFP ;
- la mise en place en 2011, du Programme Présidentiel d'Urgence (PPU) ;
- l'élaboration en 2011, d'un Plan d'Actions à Moyen Terme (PAMT) du Secteur Education-Formation, couvrant la période de 2011 à 2015.

La conjugaison de toutes ces initiatives, a permis d'amorcer les premières réhabilitations et le rééquipement des structures de formation en vue de la remise à niveau du dispositif.

2. La nouvelle politique de FPT depuis 2016

⇒ **A partir de 2016**, le contexte a été marqué par :

- une volonté affichée de transformer structurellement l'économie, notamment par l'accroissement significatif de la contribution du secteur industriel dans la création de richesses et d'emplois et le renforcement du lien production-transformation dans le but de créer plus de valeur ajoutée ainsi que des emplois décents et durables en grand nombre ;
- la prise en compte, dans la Constitution de la IIIème République, en ses articles 9 et 10, de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) des enfants de 06 à 16 ans initiée en 2015, de même que

le droit de tout citoyen à la Formation Professionnelle.

En vue de traiter les enjeux aussi bien économiques que sociaux, la Politique actuelle du Gouvernement consiste à bâtir un dispositif de formation professionnelle et technique (i) accessible à tous, (ii) répondant aux besoins en compétences de l'économie et (iii) suffisamment flexible pour assurer la formation professionnelle tout au long de la vie.

Pour ce faire, le Gouvernement a adopté le 28 décembre 2016, un Plan Stratégique de Réforme 2016-2020 de l'Enseignement Technique et de la

Formation Professionnelle (PSR-ETFP).

Il est envisagé, dans ledit plan:

- d'impliquer fortement le secteur productif à toutes les étapes du processus de formation ; de l'identification des besoins en compétences à la certification des formés ;
- de rénover le dispositif existant et d'accroître progressivement ses capacités d'accueil par de nouvelles constructions;
- d'améliorer notablement la qualité de l'offre de formation dans une dynamique de diversification et de

- développement de formations dans les filières porteuses de l'économie;
- d'instaurer un nouveau modèle de gouvernance impliquant aussi bien le secteur privé, que les chambres consulaires et les collectivités territoriales, tout en permettant une autonomie de gestion ;
 - d'améliorer la qualité de l'offre privée de formation par des mesures d'assainissement et de renforcement de l'encadrement ;
 - d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles et de diversifier les sources de financement, y compris par la génération de ressources propres additionnelles.

Mesdames et Messieurs,

La mise en œuvre de la réforme a enregistré les acquis suivants :

- Un Comité Paritaire de Pilotage du Partenariat en matière de Formation Professionnelle et Technique (CPP) comprenant l'Etat, le Secteur privé et les Chambres Consulaires, a été mis en place et fonctionne; ses organes opérationnels (CNBP et CN-CPC) sont en cours de formalisation;

S'agissant de *l'accroissement de l'accès au dispositif* :

- 25 établissements ont été réhabilités sur les 62 existants, soit 41% du dispositif ;
- 01 nouvel établissement d'une capacité à terme de 2 000 apprenants, a été construit et entièrement équipé en 2017 ; il a ouvert cette année

scolaire avec 06 filières sur 21 de prévues ;

- 15 nouveaux établissements sont en construction, soit un accroissement d'environ 26% ;
- 10 classes sont ouvertes dans le cadre de l'expérimentation des classes préparatoires au Certificat d'Aptitudes Professionnelles (Prépa CAP), destinées aux élèves de la classe de CM2 dont l'âge est compris entre 13 et 15 ans ;
- 04 établissements ont été choisis pour expérimenter la Formation professionnelle par apprentissage ; le comité interministériel de suivi-évaluation a été installé le mardi 17 avril 2018 ;

En matière de diversification de l'offre, le dispositif a enregistré

l'ouverture des nouvelles filières suivantes :

- Confiserie et chocolaterie ;
- Maintenance des systèmes industriels et énergétiques;
- Energie solaire.

Le processus d'actualisation des programmes de formation a permis entre autres de **rénover 54 programmes dans les domaines suivants :**

- Industrie Agro-alimentaire, Froid, Maintenance des Systèmes Industriels et Énergétiques, Télécommunications, Menuiserie aluminium, Bâtiment et Travaux Publics, Industrie Mécanique et Électrique, Maintenance véhicules et engins, Mines et extraction, Transport et Logistique, Agriculture, Foresterie et Ressources halieutiques.

Le cadre des examens et concours est en cours de révision.

En ce qui concerne la Gouvernance :

- les Capacités des Chefs d'Établissements publics de formation professionnelle et technique, ont été renforcées en management des organisations scolaires ;
- la Gouvernance en partenariat et en autonomie, est en cours d'expérimentation dans huit (08) établissements de Formation Professionnelle et Technique.

S'agissant de l'Assainissement et de l'encadrement des établissements privés de formation :

- 200 formateurs, 50 directeurs des études et 30 éducateurs des établissements privés ont bénéficié d'une formation en pédagogie et en gestion d'établissement scolaire.

Au titre du Financement du dispositif

- La Réforme du statut juridique, comptable et fiscal du Fonds de développement de la Formation Professionnelle (FDFP) et de son organisation est en cours ;
- Des régies de recettes et de dépenses sont en cours de création dans les huit (08) établissements pilotes de la nouvelle gouvernance afin d'être en mesure de gérer les ressources

propres additionnelles qui seront générées.

Conclusion

Le nouveau système d'ETFP doit concourir à l'édification de l'Ivoirien nouveau en apportant à chaque citoyen qui s'y engage, la connaissance, la compétence et l'esprit d'innovation lui permettant de stimuler l'économie nationale, à travers un dispositif favorisant la formation tout au long de la vie.

C'est pourquoi, la réforme de la formation professionnelle engagée en Côte d'Ivoire a pour finalité d'améliorer l'employabilité des jeunes formés, faciliter leur insertion professionnelle sur le marché du travail et assurer la

couverture en main d'œuvre qualifiée de tous les secteurs économiques du pays.

Avec une offre de formation tirée par la demande économique, une adaptation des curricula de formation, une forte implication de secteur productif dans le processus de formation et de certification seront nécessaires pour disposer d'un système adéquat.

Pour accompagner ces nouvelles dispositions, une gouvernance en partenariat avec le secteur privé et en autonomie, un financement adéquat du système sera réuni pour assurer la transformation du dispositif actuel en un outil de développement économique et social durable.

Je vous remercie pour votre aimable attention./